

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DEMANDE DE CONCESSION DE PLAGE NATURELLE A LA COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER (14 066)

Par arrêté du 11 février 2026, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la demande de concession de plage naturelle à la commune de Bernières-sur-Mer

Conformément aux dispositions des articles R.2124 - 1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, le préfet est l'autorité compétente pour instruire et accorder les demandes de concession de plage, et organiser l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 15 avril 2026 à 09h30 au jeudi 30 avril 2026 à 11h45**. Le siège de cette enquête publique est La mairie de Bernières-sur-Mer, sise 51 rue Hervé Léguillon, 14 990, Bernières-sur-Mer.

Mme Véronique MATHIEU, juriste retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CAEN.

M Thomas DUPONT-FEDERICI, maire de la commune de Bernières-Sur-Mer – SIRET : 211 400 668 00011 – est désignée comme responsable du projet ;

La personne-ressource, représentant le maître d'ouvrage est Mme Marie-Noëlle MORALI, Secrétaire général de la mairie de Bernières-sur-Mer – téléphone : 02 31 96 45 47 – Courriel : services.generaux@bernieres-sur-mer.com – à qui toutes informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, le dossier pourra être consulté soit :

- Sous format numérique aux adresses ci-dessous :
 - Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7077/>
 - sous la rubrique suivante : <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>
 - Sur poste informatique à la DDTM du Calvados aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous.
- Sous format papier aux lieux, jours et heures indiquées ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de Bernières-sur-Mer (siège de l'enquête) 51 rue Hervé Léguillon 14 990 Bernières-sur-Mer Téléphone : 02 31 96 45 47 Courriel : contact@bernieres-sur-mer.com Adresse web : https://www.bernieres-sur-mer.com	<ul style="list-style-type: none">• Du lundi au mercredi : 09h30 à 11h45 - 14h00 à 17h00 ;• Jeudi : 9h30 à 11h45 ;• Vendredi : 09h30 à 11h45 - 14h00 à 17h00 ;• Samedi : 9h30 à 11h45
Direction départementale des territoires et de la mer 10 boulevard du Général Vanier – CS 75 224 14 052 Caen cedex 4 Téléphone : 02 31 30 64 00 – Fax : 02 31 44 59 87 Courriel : ddtm-gl@calvados.fr	<ul style="list-style-type: none">• Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30• Le vendredi et veille de jours fériés de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bernières-sur-Mer ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, afin d'être annexé aux registres ;
- Sur le site internet de la société « PREAMBULES » au Registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7077/> ;
- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-7077@registre-dematerialise.fr ;
- Sur poste informatique mis à disposition à la DDTM du Calvados aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau susvisé.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7077/> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de Bernières-Sur-Mer	<ul style="list-style-type: none">• Mercredi 15 avril 2026 de 09h30 à 11h45 ;• Samedi 18 avril 2026 de 09h30 à 11h45 ;• Jeudi 30 avril 2026 de 09h30 à 11h45.

Le public pourra consulter, sur demande, à la fin de l'enquête et dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, au siège de l'enquête pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement, sur les sites internet suivants :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/7077/>
- <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>

Conformément aux dispositions de l'article R.2124-28 du Code général de la propriété des personnes publiques, M. le Préfet se prononcera par arrêté sur la demande de concession de plage à la commune de Bernières-sur-Mer.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 30 AVRIL 2026 À 11H45